

[Traduction]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA FIN DU PROGRAMME D'AIDE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Le gouvernement a annoncé aujourd'hui la suppression du Programme d'aide aux services communautaires auquel participent de nombreuses collectivités canadiennes. Selon le compte rendu, le ministre a laissé entendre qu'il avait l'intention de prolonger ce programme et il a promis de trouver un autre moyen d'aider les municipalités. Étant donné que la mesure annoncée aujourd'hui entraînera une hausse des taxes municipales et du taux de chômage, non seulement dans l'industrie de la construction qui connaît déjà des difficultés mais dans les services comme les égouts, les canalisations d'eau, etc., comment le ministre a-t-il l'intention de respecter l'engagement qu'il a pris et la promesse qu'il a faite à la Chambre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je m'empresse de signaler au député, de même qu'aux autres membres de la Chambre qui ont traité de ce sujet aujourd'hui, que même si le programme n'est pas renouvelé en 1981, le gouvernement s'est engagé à déboursier en vertu de celui-ci la somme de 400 millions de dollars d'ici à la fin de mars 1982, de sorte que malgré l'impact immédiat de la suppression du programme, 400 millions de dollars seront versés jusqu'à cette date en vertu du programme.

Deuxièmement, j'ai dit aujourd'hui dans une lettre adressée à tous les députés que le gouvernement se préoccupait du déficit. Lorsqu'il a déposé son budget, le ministre des Finances a fait remettre aux députés des documents décrivant le système de priorités adopté par le gouvernement pour réduire le déficit. Compte tenu de tout cela et étant donné mes responsabilités en matière de logement, je dois faire certains choix. Le choix que je fais au niveau de ce programme dont 50 p. 100 des crédits sont destinés à des services non essentiels tels que les centres récréatifs, et autres, est que le programme devra probablement céder de la place à des besoins plus urgents et plus justifiables en matière de dépenses des crédits fédéraux. Donc, en ce qui a trait à la dernière question je peux dire que j'étudie de nouvelles priorités et de nouvelles façons de permettre au gouvernement fédéral de s'acquitter de sa responsabilité de fournir des logements convenables aux Canadiens partout au pays.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Madame le Président, j'ai une autre question à adresser au même ministre. Elle a trait à la livraison de 282 lettres toutes datées. N'est-il pas vrai que la publication de cette nouvelle a été retardée jusqu'à ce que soient passées les élections municipales de lundi dernier afin d'éviter qu'elle ne porte préjudice aux candidats ayant des liens avec le parti libéral.

Des voix: Quelle honte!

● (1450)

M. Cosgrove: Madame le Président, la réponse en un mot est non, mais en plusieurs, c'est que j'ai eu du mal à faire distribuer quelque 280 lettres cet après-midi.

Questions orales

LES POSTES

LA FERMETURE DES BUREAUX RÉGIONAUX—ON DEMANDE SI L'ÉTUDE EST TERMINÉE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Postes au sujet de la fermeture des petits bureaux de postes ruraux le samedi. En mars dernier, le ministre m'a informé par lettre qu'une étude était en cours, sous l'égide du sous-ministre des Postes, et que l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints serait consultée avant toute prise de décision. Est-ce que cette étude est terminée et est-ce qu'il a eu des entretiens avec l'Association canadienne des maîtres de postes et adjoints?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, le travail du sous-ministre n'est pas terminé. Je peux dire à la Chambre, cependant, que des discussions ont eu lieu avec l'Association des maîtres de poste, mais aucune décision finale ne fut prise, ce qui veut dire que le service du samedi va continuer.

[Traduction]

M. Neil: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Postes. Il doit sûrement savoir quelles conséquences a pour les petites collectivités rurales la fermeture de ces bureaux le samedi. Voudrait-il s'engager à recommander que les bureaux de poste restent ouverts le samedi dans les petites agglomérations rurales?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, c'est un engagement qui a déjà été pris à la Chambre. En répondant à une question d'un député de ce côté-ci de la Chambre, j'ai déjà pris cet engagement qu'aucun bureau de poste ne serait fermé le samedi, à moins que ce soit le vœu de la population et que les consultations préalables aient eu lieu. Donc la règle demeure que les bureaux de poste, particulièrement en milieu rural, vont demeurer ouverts le samedi.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

LES RETOMBÉES DES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Mardi dernier, il m'a accusé en Chambre d'avoir cité des chiffres gonflés. Je pense que de telles divergences tiennent parfois à une question de définition.

Aujourd'hui, le ministre a dit que les programmes de création d'emplois avaient fourni 50,000 emplois. Or, pendant les débats du mois de juin, il était question de 7,000 années-hommes d'emploi. Le ministre voudrait-il confirmer que ses programmes de création d'emplois ne vont produire pendant l'exercice budgétaire en cours que 7,000 années-hommes d'emploi pour l'ensemble du pays, compte non tenu du crédit d'impôt à l'emploi?